

 Réseau Hospitalier Neuchâtelois Soins Service social	Titre Service social - Informations relatives aux entrées en EMS pour les proches aidants Document Public
---	--

Votre parent entre en EMS long séjour →

À faire :

- Fournir toutes les données administratives et médicales à l'EMS.
- Déclarer auprès du contrôle des habitants l'entre en EMS : l'adresse postale restera celle qui sera choisie par le-la représentant-e et le lieu de résidence l'EMS.
- Demander une attestation d'entrée en EMS à l'institution et le remettre au Service des prestations complémentaires (PC) de la Caisse cantonale de compensation de Neuchâtel pour versement des prestations (garder une copie).
- Déclarer l'entrée en EMS aux assurances du patient : RC ménage, LAMal, LCA, assurance juridique, etc...
- Résilier les contrats du logement précédent : Téléphone, Viteos, autres abonnements.
- Annoncer à la banque l'adresse postale choisie par son-sa représentant-e par courrier signé par le-la patient-e ou représentant-e et le lieu de résidence (EMS).
- Annoncer au service des contributions l'entrée en EMS et leur adresser une copie de l'attestation d'entrée. Leur annoncer également l'adresse postale retenue.

Référence / Version PROC-2024-00199 / 01	Page 1 sur 1	Date d'application 31/05/2024	Date de validité 31/05/2026
Seule la version <u>applicable</u> des documents diffusée électroniquement (sur Osmose-Doc (GED) et sur Intranet) fait foi. Toute autre source est utilisée sous la responsabilité de l'utilisateur.			